

No. 94. Il faut attendre le jugement du S. Siège sur notre code.

No. 95. Difficultés pour faire amender les lois sur le mariage.

No. 97. Calomnie contre l'Archevêque et l'Université à propos de taxes sur les biens ecclésiastiques.

No. 98-100. Erreur et contradiction à propos de la loi d'éducation. Portez à trois des suffragants, au chargé

No. 100. Erreur à propos de la loi pour abolir les lois prohibant le mariage entre beaux-frères et belles-sœurs.

No. 101. L'App. a loué un article de journal qui asservit l'Eglise et l'Etat.

No. 102. Certains écrits anonymes reproduits par l'App., remplis d'erreurs et de calomnies.

No. 103. Guerre déloyale et abhorrée faite à l'Université.

Il résulte clair que Y. E. s'est gravement trompé en contact avec l'ordre.

NOTES

Sur cette publication, M. le Curé au mis le 2. oct. sa communication avec le Secrétaire, qui, dans un bref le

I. Dans le cours des présentes remarques la lettre M indique le Mémoire; P indique les Pièces justificatives faisant suite au Mémoire avec une pagination distincte. I indique les Pièces relatives à l'influence indue, imprimées à part avec une pagination en chiffres romains; et enfin App. indique un appendice au Mémoire, imprimé un peu plus tard, avec une pagination distincte.

II. Les présentes remarques sont divisées en un certain nombre d'articles numérotés pour rendre plus facile la recherche des renvois à des questions traitées dans d'autres parties des remarques.

III. Le résumé aidera à retrouver les questions que l'on désire étudier particulièrement.

Il appartient à la Propagande et non à l'Archevêque qu'il démontre ou faire reproche.

La Propagande, instruite de cette publication, lève de